



Le Bureau se tient à votre disposition pour tout renseignements complémentaires :

lionsdebruguières@gmail.com

Dossier d'inscription Taïso Saison 2019 / 2020

Liste des pièces à fournir :

La fiche de renseignements dûment complétée.

Un certificat médical pour la pratique du TAÏSO

Autorisations de pratique du Taïso et de droit à l'image remplies et signées.

Le règlement des cours et licence :

Paiement annuel par chèque à l'ordre de " Judo les Lions de Bruguières ".

CADRE RESERVE AU CLUB

<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements	<input type="checkbox"/> Certificat médical	<input type="checkbox"/> Facture	<input type="checkbox"/> Paiement en 1 chèque	<input type="checkbox"/> Paiement en 3 chèques
<input type="checkbox"/> Licence enregistrée	<input type="checkbox"/> Fichier Adhérents	<input type="checkbox"/> Coordonnées mail	<input type="checkbox"/> Fiche en T	

Nom, Prénom de l'adhérent :

Adresse : Code Postal : Ville :

Date de naissance : Age : Sexe : M F

Difficulté de santé, observations et recommandations particulières :

.....

Tél. Fixe / Portable : E-mail :

Si vous avez pratiqué du judo, précisez la couleur de votre ceinture :

Renseignements complémentaires pour les adhérents mineurs :

Nom, Prénom de la mère: Nom, Prénom du père:

Tél. Fixe / Portable : Tél. Fixe / Portable :

Les Lions de Bruguières

Dojo du complexe René Albus – 8 allée Pierre de Coubertin – 31150 BRUGUIERES

Affiliation FFJDA n°310090 - Numéro de Siret : 521 072 777 00019

www.judolionsdebruguières.fr / lionsdebruguières@gmail.com

Autorisation parentale pour la pratique du Taïso (moins de 18 ans)

Je soussigné(e) père, mère, tuteur légal, autorise l'enfant à pratiquer le Taïso au sein du club les Lions de Bruguières.

En cas d'accident, j'autorise le Professeur ou le responsable du club présent à prendre toutes initiatives jugées utiles quant aux soins à faire donner le cas échéant à mon enfant, y compris son hospitalisation.

De plus,

Je n'autorise pas mon enfant à venir et à quitter seul la salle d'entraînement et de ce fait m'engage à le prendre en charge en dehors des horaires de son entraînement ou de sa compétition à l'intérieur des locaux.

J'autorise mon enfant à venir et quitter seul la salle d'entraînement et de ce fait dégage le club et son représentant de toutes responsabilités en dehors des horaires d'entraînement ou de compétition.

Je m'engage à prendre connaissance ainsi que mon enfant du règlement intérieur fourni lors de l'inscription.

Fait à

, le

Signature

Autorisation de droit à l'image

Dans le cadre de nos activités sportives, nous pouvons être amenés à vous photographier ou vous filmer. Or, aucun film ou photo ne peut-être publié sans l'autorisation de l'intéressé, s'il est majeur, ou de ses représentants légaux, s'il est mineur.

Les images prises ne pourront en aucun cas être dénaturées, ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie ou à la réputation de la personne.

L'utilisation de ces images se fera dans un but non lucratif, le club s'engage à ne pas faire commerce des images créées. Ces images ne pourront donner lieu à une rémunération.

Vous pourrez à tout moment faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent sur simple demande au club.

Je soussigné (e) déclare autoriser Les Lions de Bruguières, à faire paraître sur tous supports (journaux, plaquettes, site internet....) les photographies ou films sur lesquels je peux, moi-même ou mon enfant, figurer.

Date :

Signature de l'intéressé ou du responsable légal
(Précédée de la mention lu et approuvé)

Règlement intérieur

Ce règlement est destiné à fixer des règles pour la bonne marche du club « Les Lions de Bruguières ».
Le fait de devenir adhérent vaut pour complète et entière acceptation du présent règlement.

LES COTISATIONS :

Le montant de la cotisation est révisable tous les ans.

Le règlement des cours et de la licence s'effectue lors de l'inscription.

Possibilité de régler en 3 chèques lors de l'inscription, leurs encaissements seront réalisés comme suit : le 1er Octobre, le 1er Novembre et le 1er Décembre de la saison en cours.

Seules les raisons de mutation et de contre-indication médicale peuvent permettre le remboursement de la cotisation en respectant le principe que tout trimestre commencé est dû.

Le club se réserve le droit de refuser les cours aux judokas ayant un retard de paiement.

LES DEMISSIONS :

La qualité de membre de l'association les Lions de Bruguières se perd par la démission et par la radiation prononcée par le conseil d'administration.

LES ASSURANCES :

Tous les membres du club auront l'obligation de contracter une assurance couvrant les risques pouvant subvenir pendant leur activité sportive au sein du club.

Tout enfant montant sur le tatami doit être titulaire d'une licence auprès de la FFJDA.

LES COURS :

La saison sportive débute première quinzaine de septembre et finit dernière quinzaine de juin.

La première séance d'essai est gratuite. Les suivantes sont payantes et le certificat médical valable un an autorisant la pratique du Taïso est indispensable.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Des stages peuvent être proposés pendant les vacances. Ils seront définis et établis avec le Bureau.

Les personnes handicapées sont acceptées avec l'accord du professeur.

LES HORAIRES :

Les horaires sont établis suivant les disponibilités du dojo en accord avec la Mairie.

LES RESPONSABILITES DANS LE CLUB

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur.

Le club est responsable des enfants dans le dojo en présence du professeur.

Il est strictement interdit d'utiliser les instruments et surfaces réservés à d'autres activités que celles proposées par le club.

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale.

En cas de problème survenu lors de trajet parking/Dojo ou Dojo/parking, le club ne peut être tenu responsable.

Les adhérents doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

Les parents qui souhaitent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.

Une bonne tenue et une hygiène corporelle sont de règle au sein du club.

Les cheveux doivent être attachés.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects, lors des entraînements ou déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Le professeur peut exclure un enfant du cours s'il le juge nécessaire en le gardant sous sa surveillance.

En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Le port de bijoux est interdit pendant l'activité.

LES RESPONSABILITES DU CLUB

La trousse à pharmacie est placée sous la responsabilité du professeur. Nul n'est autorisé à l'utiliser sans son autorisation expresse. Toute blessure pendant ou avant l'entraînement doit être signalée au professeur afin d'éviter toute aggravation.

Pour des arrêts de longue durée pour cause de maladie ou accident, un certificat médical est demandé pour régulariser la situation afin d'autoriser la reprise des entraînements.

Lu et approuvé

Signature

TARIFS 2019/2020

	Tarif
Règlement annuel	150,00 €
Règlement possible en 3 fois	76€ + 37€ + 37€

La licence à la Fédération FFJDA est incluse dans le tarif annuel, sur le premier versement. Son montant est de 38 €. Elle devra être réglée en plus pour toute adhésion en cours d'année.

Règlement à l'ordre de : « les Lions de Bruguières »

HORAIRES DES COURS

Début des cours : Lundi 9 Septembre 2019

Fin des cours : Samedi 27 Juin 2020

Les cours de Taïso ont lieu au Petit Dojo le Lundi de 19 h à 20 h